

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	16.02.2015	20:31	15.118	DFS	
	Annule et remplace		les versions initialement diffusées		

<b>Auteur(s):</b> Groupe Vert'Libéral	<b>Lié à:</b> (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
<b>Titre:</b> Partenariat public-privé	<b>ad</b>
<p><b>Contenu:</b></p> <p><b><u>Postulat initialement déposé sous forme de motion</u></b></p> <p>Le Conseil d'Etat est prié d'encourager le développement de partenariats public-privé équilibrés, sans affaiblissement majeur des missions principales du service public, notamment dans le domaine de la santé hospitalière du canton de Neuchâtel.</p> <p>Dans ce but, le Conseil d'Etat est invité à procéder à l'analyse indépendante et systématique de tout projet de développement ou de création d'un service hospitalier induisant des dépenses nouvelles pour l'Etat, sous l'angle des avantages potentiels d'un partenariat public-privé et d'en publier les conclusions.</p>	
<p><b>Développement (obligatoire):</b></p> <p>Le but est de développer des partenariats public-privé sans pour autant affaiblir les missions de service public, soit les urgences, la formation et les permanences.</p> <p>Le partenariat public-privé se développe partout en Suisse depuis quelques années. Zurich, Zoug, Berne, Genève, chaque canton développe ses projets de PPP dans une approche équilibrée, permettant une gestion efficiente, économique et financièrement rentable de secteurs d'activités particulièrement onéreux ou exigeant des services indispensables à la population ou à l'économie. Dans le canton de Neuchâtel, pour des domaines nécessitant d'importants investissements et de gros frais de fonctionnement, cette opportunité n'est que rarement évoquée et utilisée.</p> <p>Un partenariat public-privé, exprimé sur des bases solides et articulé autour d'une gouvernance commune à définir, permettrait de développer dans le canton de Neuchâtel de nouvelles spécialités pour l'Hôpital neuchâtelois, tout en assurant et en étoffant les compétences déjà développées dans des spécialités spécifiques sur tous les sites privés du canton.</p> <p>Ce partenariat permettrait d'offrir au canton les moyens de se redéployer dans des tâches qu'il peine actuellement à assumer financièrement et lui offrirait la possibilité d'une réallocation de ses ressources. Aujourd'hui, en matière hospitalière, le canton investit des sommes importantes pour assurer ou développer des prestations remplies par des acteurs privés efficaces et compétents. Dans le même temps, les finances publiques sont aujourd'hui lourdement mobilisées.</p> <p>Cette analyse devra être réalisée, dans l'esprit du PPP, par un organe n'ayant aucun lien financier ou de subordination avec l'Etat.</p> <p>Ce postulat permettra de développer l'attractivité du canton de Neuchâtel sans obérer ses finances, conformément aux objectifs énoncés dans le programme de législature accepté par une large majorité du Parlement cantonal.</p>	

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Raphaël Grandjean	
<b>Autres signataires (nom, prénom)</b>	
François Jaquet	
Mauro Moruzzi	
Louis Godet	
Alain Marti	
Thierry Hild	
Pierre Cattin	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**